

Luko va être placé en redressement judiciaire suite au désistement de son repreneur

Après la fin de sa procédure de sauvegarde actée par le tribunal de commerce de Bobigny, Luko n'échappera pas à un placement en redressement judiciaire. Mais la startup française espère trouver une issue favorable d'ici la fin de l'année avec un assureur de premier plan dans ce dossier délicat.

Temps de lecture : minute

22 novembre 2023

Le feuilleton Luko continue. Après son rachat avorté par l'assureur britannique Admiral Group, l'assurtech tricolore s'apprête à être placée en redressement judiciaire en fin de semaine. Selon nos informations, le tribunal de commerce de Bobigny a estimé que les conditions n'étaient plus réunies pour qu'une reprise s'effectue dans le cadre du régime de la procédure de sauvegarde, notamment en raison d'une trésorerie insuffisante aux yeux du juge. Dans l'urgence, Luko avait pourtant trouvé un nouveau repreneur après avoir bénéficié d'une extension de sa procédure de sauvegarde, mais cela n'a pas suffi.

Par conséquent, la société dirigée par Raphaël Vullierme travaille activement avec un grand nom de l'assurance pour sortir de cette impasse. Une nouvelle audience est prévue en décembre pour décider du sort de l'entreprise, mais l'optimisme est de rigueur dans les rangs de Luko quant à l'issue de cette procédure. «*Nous restons confiants, mais il est tout de même compliqué pour les employés de naviguer dans cette incertitude. Une fois la décision rendue, nous espérons démarrer 2024 sur de nouvelles bases*», indique à Maddyness une source proche du dossier.

«Nous avons perdu beaucoup de temps et d'argent»

En effet, les nerfs des 180 collaborateurs de Luko sont mis à rude épreuve depuis plusieurs mois. Confronté à une situation financière délicate, illustrée par une dette de 45 millions d'euros, Luko pensait avoir fait le plus dur en juin dernier avec l'annonce de son rachat par Admiral Group. Mais fin octobre, l'assureur britannique avait finalement choisi de retourner sa veste et de stopper l'opération. Et ce alors que les équipes des deux entreprises travaillaient depuis juin à l'intégration de Luko au sein de L'olivier Assurance, filiale française d'Admiral Group.

Une mauvaise compréhension dans la lecture des comptes de la jeune pousse française pourrait être à l'origine de cet improbable revirement selon nos informations. *«C'est difficile à expliquer pour nous. Depuis le début, Admiral avait accès à nos comptes qui étaient audités. Tout était transparent. Mais les infos ne leur convenaient plus»*, confie une source proche du dossier. Mais si le rachat de Luko ne se fera pas avec l'assureur britannique, l'entreprise tricolore ne compte pas en rester là et envisage des poursuites contre Admiral pour le préjudice subi. *«On nous a mis dans une situation très complexe. Nous avons perdu beaucoup de temps et d'argent, et cela a conduit à l'échec de la procédure de sauvegarde. La priorité est désormais d'aller au bout du redressement judiciaire»*, assure cette même source à *Maddyness*.

Si un projet de reprise par un acteur majeur du secteur est déjà prêt, d'autres assureurs peuvent formuler une offre d'ici la prochaine audience devant le tribunal de commerce de Bobigny. Les noms d'Axa, Allianz, Generali ou encore Wakam ont ainsi circulé ces dernières semaines. Le dénouement de ce feuilleton rocambolesque est attendu d'ici la fin de l'année, avec l'espoir pour les salariés de Luko de passer des fêtes dans un climat plus apaisé après des derniers mois particulièrement agités.



À lire aussi
Luko au bord du gouffre : comment la startup en est arrivée là



MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups françaises !

[JE M'INSCRIS](#)

Article écrit par Maxence Fabron